

la séduction , et de la mettre à l'abri des attentats du crime.

(*Extrait des statuts de l'Ordre.*)

1693.

ORDRE de *Saint-Michel*. (BAVIÈRE.)

Cet ordre fut créé à Cologne, en 1693, par Jacques Clément de Bavière, qui l'institua, non comme archevêque et électeur de Cologne, mais comme prince de la maison bavaro-palatine; c'est pourquoi, après la mort du fondateur, il revint à cette maison par Charles Théodore, électeur palatin, qui, l'ayant porté en Bavière en 1777, en fit son neveu, le duc régnant de Deux-Ponts, chef et grand-maître.

Il n'a qu'une seule classe; et sa marque est un ruban bleu auquel est attachée une croix pattée à quatre branches, émaillée gros bleu, bordée d'or, et anglée de flammes d'or, d'entre lesquelles part un trait rouge en forme de

à trois pointes. Au milieu est un écusson fond azur, chargé d'un saint Michel en pied, terrassant le dragon. Sur chacune des branches de la croix, on voit une de ces lettres, P. F. P. F., initiales de ces mots : *patience, force, persévérance, fidélité*. Enfin, la croix est surmontée, à volonté, d'une couronne électorale émaillée de rouge, à bandeau d'émail blanc herminé. *Voyez pag. 257, pl. XX, n° 2.*

Grand-maître, le duc de Bavière, de la branche cadette.

1693.

ORDRE de *Saint-Louis*. (FRANCE.)

Créé par Louis XIV, au mois d'avril 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes, et leur donner une distinction particulière.

Pour y être admis, il falloit faire profession de la religion catholique, et, depuis les dernières ordonnances, avoir servi vingt-huit ans comme officier.

Cependant ce n'étoit pas une règle invariable,